

ARRETE n° 2025-36

Objet : Désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (session 2025).

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 susvisé,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2025,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n°71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2024-146 du 25 septembre 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (session 2025),

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

Considérant qu'il convient d'établir la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (session 2025),

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la session 2025 de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, se compose de 18 membres, conformément à la liste ci-après :

Collège des élus locaux

- Madame Danièle BEAUX-SPEYSER, Adjointe au maire, commune de Drumettaz-Clarafond (73),
- Madame Martine BERNON, Adjointe au maire, commune de Voglans (73),
- Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire, commune de Barberaz (73),
- Madame Lysiane CHATEL, Conseillère municipale déléguée, commune d'Albertville (73),
- Monsieur Jean-Marc LEOUTRE, Maire, commune de Saint-Jeoire-Prieuré (73),
- Monsieur Olivier ROGNARD, Maire, commune de Ruffieux (73), **Président du jury.**

Collège des fonctionnaires territoriaux

- Madame Cendrine CHABANNE, Attaché principal, Directrice générale des services, commune Le Cheylas (38),
- Monsieur Arnaud DEVAUX, Attaché principal, Directeur général des services, commune de Valloire (73),
- Madame Eloïse DUPÉ, Attaché territorial, Directrice des ressources humaines, communauté de communes Val Vanoise (73),
- Madame Delphine ECHTIOUI, représentante de la Commission Administrative Paritaire (CAP),
- Monsieur Lionel FIGINI, Attaché territorial, Secrétaire général de Mairie, commune du Viviers-du-Lac (73),
- Monsieur Olivier LETONDEUR, Attaché principal, département de la Savoie (73),

Collège des personnalités qualifiées

- Monsieur Philippe CARRIER, Attaché territorial, Secrétaire général de mairie, commune de Saint-Marcel (73),
- Madame Nathalie CHARLES, Attaché principal, commune de La Léchère (73),
- Madame Sandrine JOLLY, Attaché territorial en disponibilité (73),
- Madame Peggy LAFOND, Rédacteur principal de 2^e classe, Chargée de recrutement, Métropole de Lyon (69),
- Monsieur Stéphane MARTINOTTI, Attaché territorial, communauté de communes Val Guiers (73),
- Madame Nadège SIMONIN, Attaché principal, communauté de communes des versants d'Aime (73).

Dans le cas où Monsieur Olivier ROGNARD, Président du jury, se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, il serait remplacé par Monsieur Arthur BOIX-NEVEU.

Article 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr).

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie d'affichage électronique.

Fait à Porte-de-Savoie, le 10 mars 2025



Le Président,



François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 12 Mars 2025.